



DÉCLARATION DE COTISATION 2026

1 NOUVEAUTÉ FACTURATION 2026

Afin de **gagner du temps**, commencez dès maintenant à saisir ou actualiser :

- la **liste de vos salariés présents au 1er janvier 2026** (base de calcul de votre cotisation)
- les **changements de raison sociale, d'adresse ou de contact**
- les **modifications dans votre organisation** : fusion, transfert, etc.

Facturation d'office

- Si aucune déclaration n'est reçue dans les délais, une facturation sera émise **début mars 2026**.
- Elle sera calculée sur la base de **l'effectif connu** dans votre espace adhérent.
- Cette facture servira de **référence pour l'exercice 2026**.
- Cela ne vous dispense pas de vos obligations réglementaires (Déclaration des risques, DUEPR...).

Les tarifs

Consultez les **tarifs 2025** en ligne (tarifs 2026 à venir).

2 RAPPELS DES OPTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

- **Outil NOA**

Vous avez la possibilité d'utiliser **l'outil NOA** pour réaliser et mettre à jour votre DUERP. Toute entreprise, dès un salarié, doit identifier et évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et consigner cette évaluation dans son DUERP.

Nos experts vous accompagnent dans l'élaboration et la mise à jour de votre DUERP en utilisant l'outil de votre choix.

- **Amarok - Dirigeant non salarié**

Conformément à l'article L.4621-4 du Code du Travail, tout dirigeant non salarié peut bénéficier d'un suivi médical.

L'APST41 met à disposition un **suivi adapté avec en complément un accès à la plateforme "Amarok"**, dédiée à la santé physique et mentale des chefs d'entreprise.

